

Audit – Bureau de Poitiers

6 Ter rue Albin Haller
Pôle République 2

86000 Poitiers

T : +33 (0)5 49 37 03 13

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL LA POUSSE

5 Rue de l'Industrie
86110 MIREBEAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL LA POUSSE

5 Rue de l'Industrie
86110 MIREBEAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'association « CENTRE SOCIOCULTUREL LA POUSSE »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de l'association « CENTRE SOCIOCULTUREL LA POUSSE », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution.
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers le 15/06/2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Laurent RIVAULT

Signé par
Laurent RIVAULT
Signature numérique de : Laurent RIVAULT
Date : 15-06-2023 16:50
Lieu : 38633566386534312d3...

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amort. &	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			-	
Frais de recherche et de développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2 100	2 100	-	
Autres immobilisations incorporelles			-	
Immobilisations incorporelles en cours			-	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles				
Terrains			-	
Constructions			-	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 481	3 903	578	911
Autres immobilisations corporelles	51 288	27 181	24 107	1 518
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes			-	
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées			-	
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts			-	
Autres			-	
Total I	57 884	33 184	24 700	2 444
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.			-	
En cours de production de biens			-	
En cours de production de services			-	
Produits intermédiaires et finis			-	
Marchandises			-	
Avances et acomptes versés sur commandes			-	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	13 975	12 655	1 320	16 692
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances	210 122		210 122	72 162
Divers				
Valeurs mobilières de placement			-	
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	84 580		84 580	170 428
Charges constatés d'avance	4 371		4 371	4 035
Total II	313 048	12 655	300 393	263 317
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	370 932	45 839	325 093	265 761



BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Fonds propres complémentaires	258 581	258 581
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 97 079	- 11 758
Excédent ou déficit de l'exercice	27 096	85 322
SITUATION NETTE		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	188 598	161 501
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 000	
Total II	2 000	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 030	11 400
Total III	4 030	11 400
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		681
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 745	53 445
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	89 153	38 734
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 567	
Total IV	130 465	92 860
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	325 093	265 761



Compte de Résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 753	4 493
Ventes de biens et de services	343 781	111 461
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	343 781	111 461
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	320 277	459 480
Concours publics et subventions d'exploitation	320 277	459 480
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	14 343	6 365
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	2 526	59
Total I	685 680	581 858
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	173 942	210 676
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	9 893	9 768
Salaires et traitements	362 339	369 546
Charges sociales	95 979	87 288
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 069	13 452
Dotations aux provisions		687
Reports en fonds dédiés	2 000	
Autres charges	404	212
Total II	654 626	691 629
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	31 054 -	109 771
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		348
Autres intérêts et produits assimilés	702	22
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2
Total III	702	372
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	702	372
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	31 756 -	109 399



PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	900	26 475
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	900	26 475
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 559	2 398
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	5 559	2 398
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 4 659	24 077
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V+IX)	687 282	608 705
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	660 185	694 027
EXCEDENT OU DEFICIT	27 097 -	85 322

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	30 579	32 674
Prestations en nature		
Bénévolat	5 310	9 900
TOTAL	35 889	42 574
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	30 579	32 674
Prestations en nature		
Personnel bénévole	5 310	9 900
TOTAL	35 889	42 574

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Le Centre Socio Culturel LA POUSSE est implanté sur le territoire du Haut Poitou depuis juin 2020, dans le bassin de vie du Mirebalais, qui compte plus de 9 000 habitants.

Agrémenté Centre Social depuis le 1^{er} Janvier 2022, La Pousse met en œuvre une action d'animation de la vie sociale avec le lien social, la formation et l'accès aux droits, et met également en œuvre les actions de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire, dans un souci d'accompagner les habitants dans leur quotidien et de répondre à leurs diverses problématiques :



Les enjeux sont tout aussi important sur ce territoire en plein essor pour la qualité de vie des habitants. C'est pourquoi La Pousse s'est fixé 3 axes socles de travail pour 2022 :

- Accompagner les familles et la parentalité en favorisant le lien social par l'action collective
- Développer les dynamiques partenariales en mettant en relation les acteurs sociaux

- Favoriser le lien de solidarité à l'intérieur d'une famille et entre les familles du territoire



Les associations motrices, les partenaires sociaux et les habitants ont pu, avec le soutien de la collectivité et de la CAF, construire un projet de territoire répondant aux besoins de la population, suite à un diagnostic partagé effectué.

Faits marquants en 2022 :

L'année 2022 était une année de démarrage avec un nouvel agrément Centre Social. L'organisation qui en découle a donc été différente des années précédentes où La Pousse était alors un Espace de Vie Sociale.

- un démarrage d'année non sans difficultés suite à la présentation du Bilan Financier 2021 largement déficitaire, au départ de la direction en court d'année qui sans essouffler la vie salariale a mis à mal l'organisation générale du CSC, avec des projets mis en attente
- Une reprise des activités post COVID que ce soit pour les accueils de loisir, la formation ou la petite enfance où on voit une nette amélioration de la fréquentation, et des demandes plus abondantes.



➤ **Plusieurs départs sont à noter avec parfois des difficultés de recrutement pour les remplacements (le LAEP a eu du mal à maintenir une ouverture stable sur l'année). Ces départs ont aussi été l'occasion de réfléchir à une réorganisation de l'organigramme.**

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



5 rue de l'industrie – 86110 Mirebeau
05.86.98.02.89 - accueil@lapousse-csc86.org
N° Siret : 885 147 462 00018 – APE : 8899A



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 325 093 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 27 097 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les conventions ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés

directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Rémunération

Afin d'éviter la divulgation d'information à caractère confidentiel, cette rubrique ne sera pas servie.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Note sur le Bilan

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Concessions brevets licences marques logiciels	2 100			2 100
- Immobilisations incorporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations incorporelles	2 100	0	0	2 100
- Terrains				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage	4 481			4 481
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport	5 865	26 400		32 265
- Matériel de bureau et informatique mobilier	15 632			15 632
- Mobilier	85	1 885		1 970
- Emballages récupérables et divers				0
- Autres Immobilisations corporelles	1 421			1 421
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	27 484	28 285	0	55 769
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Autres participations				0
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières				0
Immobilisations financières	15	0	0	15
ACTIF IMMOBILISE	29 599	28 285	0	57 884

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	2 100			2 100
Immobilisations incorporelles	2 100	0	0	2 100
- Terrains				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage	3 570	334		3 904
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport	5 865	4 356		10 221
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 159	921		15 080
- Mobilier	85	374		459
- Autres Immobilisations corporelles	1 377	44		1 421
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	25 056	6 029	0	31 085
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Total Amortissement des immobilisation	27 156	6 029	0	33 185



Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 228468 euros et le classement détaillé par

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			0
Prêts			0
Autres			0
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	13 975	13 975	
Créances reçues par legs ou donations			0
Autres	210 122	210 122	
Charges constatées d'avance	4 371	4 371	
Total	228 468	228 468	0

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	9906
Usagers - produits non facturés	4067
Divers - produits à recevoir	460
FRS - Avoir à recevoir	3946
SUBVENTION A RECEVOIR :	
CCHP	89600
CAF	105836
MSA	2700
REGION	7580
Total	224 095

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	258 581				258 581
Fonds propres avec droit de reprise					0
Report à nouveau	-11 758	-85 321			-97 079
Excédent ou déficit de l'exercice	-85 321	85 321	27 097		27 097
Situation nette	161 502	0	27 097	0	188 599
TOTAL	161 502	0	27 097	0	188 599

Pas de subvention d'investissement sur l'exercice

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					0
Garanties données aux clients					0
Pertes sur marchés à terme					0
Amendes et pénalités					0
Perte de change					0
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	11 400		7 370		4 030
Restructurations					0
Impôts					0
Charges à répartir sur plusieurs exercices					0
Autres provisions pour risques et charges					0
TOTAL	11 400	0	7 370	0	4 030
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation			7 370		
Financières					
Exceptionnelles					

Provision pour charge :

Il s'agit de la provision pour engagement retraite 2022 à hauteur de 4 030 €.

Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,
- Table de mortalité INSEE 2018-2020,
- Turn over 2% constant,
- Taux de progression des salaires 1% constant,
- Taux d'actualisation 1%
- Taux de charges sociales : 40% pour les non cadres et 50% pour les cadres



Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	0	2 000	0	0	0	2 000	0
2022 DEPARTEMENT Scooter solidaire		2 000	0		0	2 000	
...						0	
TOTAL	0	2 000	0	0	0	2 000	0

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :		0		
- à 1 an au maximum à l'origine		0		
- à plus de 1 an à l'origine		0		
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 745	30 745		
Dettes des legs et donations		0		
Dettes fiscales et sociales	89 153	89 153		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes (**)		0		
Produits constatés d'avance	10 567	10 567		
TOTAL	130 465	130 465	0	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	8242
Personnel - congés à payer	1275
Personnel - autres charges à payer	9136
Charges s/provision congés à payer	287
Organismes sociaux à payer	14251
Etat charges a payer	
Prélèvement à la source	133
Taxe sur les salaires	1905
Uniformation	2964
Total	38 193

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4371		
Total	4 371	0	0

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Produits constatées d'avance	10567		
Total	10 567	0	0

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Ventilation des subventions

Nature du concours ou de la subvention	Type de subvention	Montant 2022	Montant global
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
REGION	SOCLE	41 361	
TOTAL REGION			41 361
ETAT - ASP	AIDE A L'EMPLOI	4 833	
ETAT - FONJEP		-	-
TOTAL ETAT			4 833
DEPARTEMENT - Actions	actions ponctuelles	4 800	
TOTAL DEPARTEMENT			4 800
VILLE - Fonctionnement	PILOTAGE	65 000	
VILLE - CLAS	CLAS		
VILLE - Accueil de loisirs	ALSH	116 307	
VILLE - Jeunesse	Jeunesse	62 500	
VILLE - RPE	RPE	15 888	
VILLE - LAEP	LAEP	9 903	
TOTAL VILLE			269 598
CAF - Actions	Actions	35 783	
TOTAL CAF			35 783
MSA		5 262	
TOTAL REGION			5 262
Total subvention (74)		0	320 276

pr est a t i o n de ser v i c e

CAF - PS animation globale	PS	69 354	
CAF - PS RPE	PS	39 981	
CAF - PS LAEP	PS	6 704	
CAF - PS Jeunesse	PS	39 524	
CAF - PS ALSH	PS	73 419	
CAF - CLAS	PS	410	
CAF - PS animation collective famille	PS	-	
TOTAL CAF			229 392
Total prestation de service (706)			229 392
TOTAL GENERAL			549 668

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Contributions volontaires en nature

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature	30 579	32 674
Prestations en nature		
Bénévolat	5 310	9 900
Total	35 889	42 574
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	30 579	32 674
Prestations		
Personnel bénévole	5 310	9 900
Total	35 889	42 574

Le bénévolat est valorisé au SMIC chargé, à hauteur de 5 310 €, ce qui représente environ 390 heures. La mise à disposition par la Communauté de communes concerne les locaux, des véhicules et des mises à disposition de personnel

